

ARRÊTÉ n° 2026-PREF-DRCL-023 du 12 février 2026

modifiant l'arrêté n° 2025-PREF-DRCL-305 du 17 novembre 2025 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale et compétente pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire

La préfète de l'Essonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment son article L.19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 août 2025 portant nomination de Mme Fabienne BALUSSOU, en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 21 octobre 2025 portant nomination de M. Johann MOUGENOT, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de sous-préfet d'Evry, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-PREF-DCPPAT-BCA-014 du 13 janvier 2026 portant délégation de signature à M. Johann MOUGENOT, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU la circulaire INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'addendum INTA2031715J à l'instruction INTA1830120J relative à la tenue des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 ;

VU l'arrêté n°2025-PREF-DRCL-305 du 17 novembre 2025 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale et compétente pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire ;

VU le courriel du 22 janvier 2026 de la commune de Bures-sur-Yvette informant de la nomination d'un nouveau délégué titulaire de la commission de contrôle ;

VU le courriel du 29 janvier 2026 de la commune de Nozay informant de la nomination d'un nouveau délégué suppléant de la commission de contrôle ;

VU le courriel du 2 février 2026 de la commune de Villejust informant de la nomination d'un nouveau délégué et d'un délégué suppléant du tribunal judiciaire de la commission de contrôle ;

VU le courriel du 9 février 2026 de la commune de Bouville informant de la nomination d'un nouveau délégué de l'administration de la commission de contrôle ;

VU le courriel du 11 février 2026 de la commune d'Auvers-Saint-Georges informant de la nomination d'un nouveau délégué du tribunal judiciaire de la commission de contrôle ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier la composition des commissions de contrôle des communes d'Auvers-Saint-Georges, de Bouville, de Bures-sur-Yvette, de Nozay et de Villejust ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des membres des commissions de contrôle est modifiée comme suit :

Arrondissement d'Étampes

Communes de moins de 1000 habitants
Composition prévue par le IV de l'article L.19 du code électoral

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
Bouville	Brigitte CHAUSSEMY	Sylvie BERRUEE	Sylvie ARNOULT

Arrondissement d'Étampes

Communes de 1000 habitants et plus
dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement

Composition prévue par le VII. 1° de l'article L.19 du code électoral

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
Auvers-Saint-Georges	Jean-Marc ELY	Titulaire : Dominique COTEL Suppléant : François BARDOU	Chantal BONY

Arrondissement de Palaiseau

Communes de 1000 habitants et dans lesquelles trois listes ont obtenu
Des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement

Composition prévue par le V. de l'article L.19 du code électoral

Commune	Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Deuxième liste	Troisième liste
Bures-sur-Yvette	Richard VARSAVAUX Véronique DUBAULT Michel GILBERT	Dominique JACQUET	Patrice COLLET

Arrondissement de Palaiseau

Communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des
sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement

Composition prévue par le VI. de l'article L.19 du code électoral

Commune	Liste ayant obtenu Le plus grand nombre de sièges	Deuxième liste
Nozay	Titulaires : Franck MONMASSON Laurent KABICHE Caroline VIVIEN Suppléants : Ludovic LACOMBE Fabien LE BLEVEC Stella CHENE	Titulaires : Mireille MORISSEAU Alain BEAUJEAN Suppléants : Pascal GOUTY Raphaël BERNARD

Arrondissement de Palaiseau

Communes de 1000 habitants et plus
dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier
renouvellement

Composition prévue par le VII. 1° de l'article L.19 du code électoral

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
Villejust	Titulaire : Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND Suppléante : Aurélie ADAM	Titulaire : Henri DENIS Suppléant : Philippe CHENE-BERNARDIE	Titulaire : Serge PLUMERAND Suppléant : Patrick BEAUVOIS

Article 2: La composition des commissions est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 3: Le secrétaire général et les maires des communes d'Auvers-Saint-Georges, de Bures-sur-Yvette, de Bouville, de Nozay et de Villejust sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,



Johann MOUGENOT